

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 Octobre 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 22.09.2023 <u>Date d'affichage</u> 22.09.2023	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : DELEMER Bernard ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n°63/2023/CM/SM

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'ateliers scientifiques au Collège Marguerite Yourcenar de Marchiennes

Le collège Marguerite Yourcenar de Marchiennes et plus particulièrement les enseignants de physique- chimie veulent organiser des ateliers scientifiques et technologiques pour sensibiliser les élèves à l'intelligence artificielle afin de mieux la comprendre.

Un dossier a été déposé dans le cadre d'un appel à projet et celui-ci a reçu un avis très favorable de la commission d'étude.

Malgré un avis très favorable le dossier n'est pas subventionné pour autant, le projet nécessite des financements pour des sorties et des achats de matériels.

Les enseignants sollicitent la ville de Marchiennes pour l'octroi d'une subvention de 150 euros pour un budget prévisionnel de 800 euros.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution d'une subvention de 150 euros pour permettre au collège Marguerite Yourcenar d'organiser ces ateliers scientifiques à la découverte de l'Intelligence Artificielle.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2023.

Délibération :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Éducation ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le 11/10/2023
ID : 059-215903758-20231003-2023_SM_827-DE

Considérant qu'il convient d'aider le collège Marguerite Yourcenar à mettre en œuvre des ateliers scientifiques ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accorder la subvention de 150 euros au collège Marguerite Yourcenar pour la mise en œuvre d'ateliers scientifiques 2023-2024 ;

Article 2 : d'inscrire cette dépense sur les imputations budgétaires 2023.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

